

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013.

Etaient présents : Mrs THÉRON. GACHET. Mme MAY. Mrs LAPORTE. Mme VIDAL. Mr BATISSE. Mme BERTRAND. Mr BORDELAIS. Mme BURTIN DAUZAN. Mr COUBETERGUE. Mme FAURE. Mrs GUIONIE. MORENO. Mme NIVARD. Mr SERRA.

Absents excusés ayant laissé procurations : Mme BOYREAU pour Mr GACHET. Mr FRANCISCO pour Mme FAURE. Mr LATASTE pour Mr LAPORTE. Mme CRUZIN pour Mme VIDAL.
Secrétaire de Séance : Monsieur COUBETERGUE.

Après avoir souhaité la bienvenue aux élus ainsi qu'à l'assistance, Monsieur le Maire remercie Monsieur Lapaquellerie, trésorier de la collectivité d'être présent à cette séance. Il propose l'adoption du précédent compte rendu du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

1. TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux des 3 taxes qui sont inchangés depuis 3 ans :

- Taxe d'habitation : 18.35
- Foncier bâti : 20.65
- Foncier non bâti : 76.48

Il précise que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %. Compte tenu de la conjoncture actuelle avec notamment une augmentation substantielle des impôts sur le revenu, il préconise pour la 4^{ème} année de ne pas augmenter les taux des 3 taxes.

Adopté à l'unanimité.

2. BUDGET Centre Communal Enfance Jeunesse 2013.

Monsieur Jean-Michel GACHET présente le budget du Centre Communal Enfance Jeunesse 2013 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	436 513.00 €
- Recettes :	420 223.64 €
- Résultat reporté 2012 :	16 289.36 €

Monsieur Jean-François BORDELAIS demande si la répartition des subventions entre la CAF et la commune est connue. Réponse : la subvention globale est de 200 000 € dont 75 000 € de la CAF, l'estimation est en baisse du fait qu'une part de 2012 est versée en 2013 en conséquence, il est toujours difficile de prévoir un chiffre exact.

Le Conseil Municipal adopte le budget CCEJ 2013 à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS

Monsieur MORENO demande comment a travaillé la commission pour l'attribution des subventions. Monsieur GACHET répond que 2 réunions ont eu lieu, les associations ont émis des vœux et des souhaits. Madame FAURE précise que la commission a examiné l'état des finances, le nombre d'adhérents et les résultats. Madame MAY souligne également qu'il a été tenu compte du nombre

d'évènements organisés par les associations. Monsieur BORDELAIS pense que toutes les associations doivent être traitées de la même manière ; 2 associations ont une subvention conditionnelle, pour quelles raisons les autres ne sont pas conviées aux réunions concernant les rythmes scolaires ? Réponse de Madame FAURE : il s'agit d'associations pour le temps péri éducatif, d'autre part, 2 associations voient leurs subventions baisser du fait d'un nombre très peu élevé d'adhérents. Monsieur MORENO en tant que président de l'association Tennis a été mis au pied du mur et se retrouve avec un souci au niveau de la gestion et de l'organisation. Madame VIDAL remarque que s'agissant des rythmes scolaires, Monsieur MORENO a tenté d'expliquer pour quelles raisons il s'est abstenu lors du dernier conseil municipal et qu'il semble oublier qu'il a été élu par des électeurs et non par des adhérents du tennis club. Des précisions sont fournies par rapport à Cosinus APE, il s'agit d'un échange d'écoliers entre 5 pays ; le projet se fait sur 2 années, la commune de Saint Selve recevra les jeunes en janvier 2014 ; l'aide européenne s'élève à 20 000 € ; si le dossier est refusé, il n'y aura pas de versement de subvention.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

- USEP	8500.00 €
- ASCG	4000.00 €
- MARATHON DES GRAVES	2400.00 €
- COSINUS APE	2500.00 €
- STE DE CHASSE	400.00 €
- ACPG CATM	200.00 €
- PING PONG	230.00 €
- APE	4200.00 €
- GBSA 33 FRELONS	100.00 €
- ASCA	150.00 €
- AMICALE POMPIERS	100.00 €

vote : Pour 15 + 4

- ECURIES DE ST SELVE	2900.00 €	Vote : Pour 15 + 3 / 1 voix contre (M. Lataste)
- ECGM	1900.00 €	Vote : Pour 14 + 4 / M. Coubetergue sort
- TENNIS CLUB	1400.00 €	Vote : Pour 14 + 4 / M. Moreno sort
- SOLEIL D'AUTOMNE	300.00 €	Vote : Pour 14 + 3 M. Laporte sort / 1 abst (M. Lataste)
- BIBE ST SELVAIS	250.00 €	Vote : Pour 14 + 3 M. Laporte sort / 1 abst (M. Lataste)
- ENTENTE JEANSOTTAISE	400.00 €	Vote : Pour 14 + 4 / Mme May sort
- LES ECURIES PERI EDUC	200.00 €	Vote : pour 13 + 4 Contre 2 : Mrs Bordelais et Moreno
- TENNIS ACTIV PERI EDUC	200.00 €	Vote : pour 12 + 4 Contre 2 : Mme Burtin Dauzan et Mr Bordelais / Abst 1 : Mme Bertrand

4. BUDGET COMMUNE 2013

En préambule, Madame MAY précise quelques différences entre des chiffres du CA et ceux du BP concernant notamment les fournitures scolaires (factures restées attachées avec les bons de commande à l'école en fin d'année 2012).

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur le Trésorier concernant l'état des finances de la commune.

Monsieur le Trésorier indique qu'il ne s'agit pas de faire une analyse financière de la commune mais de mettre en lumière les principaux faits saillants de la gestion 2012 en termes d'exécution budgétaire et comptable.

La population communale prise en compte est de 2.049 habitants

Pas de décalage significatif entre prévisions budgétaires et leur exécution sur la section de fonctionnement

En investissement, compte tenu des délais inhérent aux marchés publics (passation, réception des marchés) l'exécution est moindre

Le résultat comptable 2012 s'établit à 213.615 €.

La CAF Brute 2012 : (produits réels – charges réelles) s'élève à 219.988 € (107 € par habitant). Elle est en diminution par rapport à 2011 ou elle s'établissait à 296.099€ (151 € p/hab).

Les produits réels en 2012 stagnent alors même que les produits issus de la Fiscalité Directe Locale augmentent de 8%. La croissance des produits de FDL est imputable au fort dynamisme des bases d'impositions.

La hausse des produits de Fiscalité Directe Locale est contrebalancée par la baisse du poste « autres dotations et participation » qui connaît une diminution de 25% par rapport à 2011 passant de 248 K€ à 187 K€ (baisse des attributions de compensation et de péréquation de l'Etat et du Département

La croissance des charges réelles est imputable :

-aux postes « achats et charges externe » en hausse de 13% soit 376 K€ en 2012 contre 334 K€ en 2011, et au poste « Subventions versées » :+25% soit 215 K€ en 2012 contre 173 K€ en 2011.

Les charges de personnel sont stables en 2012.

La CAF nette des remboursements en capital des emprunts :

Elle reste positive et stable en 2012 par rapport à 2011 : elle s'établit à 105.176 € en 2012 contre 105.560 € en 2011.

La CAF nette représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Un effort d'investissement important et soutenu sur les 2 derniers exercices :

En 2012, les dépenses d'équipements réels s'élèvent à 668.596 € soit 326 €/hab , la moyenne départementale des communes de même strate étant de 299 €.

En 2011, les dépenses d'équipement étaient de 746.788 € soit 382 €/hab contre une moyenne départementale de 228 €/hab.

Le financement des investissements en 2012 s'est effectué par prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 251 K€.

Le fonds de roulement 2012 s'établit à 335 K€, au 31/12/2012, ce qui reste confortable.

En 2012 aucun emprunt nouveau n'a été contracté, et le maintien à un niveau élevé des dépenses d'équipement explique le prélèvement sur le fonds de roulement 2012.

En 2011 un emprunt à hauteur de 700 K€ a permis d'abonder le fonds de roulement de +339 K€ le fonds de roulement 2011 s'est ainsi établi à 586 K€ alors même que l'exercice 2011 connaissait de fortes dépenses d'investissement. Les réserves de fonds de roulement constituées sur l'exercice 2011 ont donc permis de financer pour partie les dépenses d'investissement 2012 (à hauteur de 251K€)

L'encours de la dette au 31/12/2012 s'établit à 1.103.367 € soit 538 €/hab , à mettre en regard de la moyenne départementale des communes de même strate : 869 €/hab.

Le résultat d'investissement 2012 est déficitaire de 116.707€, en tenant compte du solde des restes à réaliser en section d'investissement : + 56.942 € (recettes) ; le besoin de financement minimum de la section d'investissement ressort à 59.764 €.

En conclusion, Il conviendra de porter une attention particulière à l'évolution de la CAF sur les exercices 2013 et 2014. A souligner, que dans l'hypothèse ou la CAF brute se stabilise en 2013 au même niveau que 2012 (219.988 €), la CAF nette sera mécaniquement en baisse.

Monsieur BORDELAIS s'inquiète de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et aurait aimé que des sommes plus raisonnables soient inscrites au budget. Il craint qu'à terme, la capacité d'autofinancement de la commune ne s'amenuise et que l'épargne nette soit négative. Il a réalisé une prospective dans le temps qui permet de penser que très peu d'investissements pourront être réalisés. Monsieur le Maire rappelle d'une part que Monsieur BORDELAIS a été invité à assister à la commission des finances d'autre part que les marges de manœuvre sont faibles du fait notamment des charges supplémentaires réelles qui ont été arrêtés par l'Etat avec l'augmentation des cotisations des charges sur les rémunérations des fonctionnaires, enfin, du fait de l'augmentation de la population, les rentrées fiscales seront supérieures à ce qu'elles sont actuellement. Monsieur GACHET demande sur quels postes doit-on économiser ? Doit-on augmenter les impôts ? Madame VIDAL comprend mal cette inquiétude. Le budget est équilibré, les reports sont importants. La part de l'investissement est en première ligne pour répondre aux attentes des administrés en particulier le domaine de l'enfance. Monsieur BATISSE demande où en est le projet du tennis couvert, réponse de Monsieur GACHET : en attente de subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	2 045 453.00 €
- Recettes :	1 743 551.77 €
- Résultat reporté 2012 :	301 901.23 €
Total de la section de fonctionnement :	2 045 453.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses :	1 363 554.74 €
- Restes à réaliser Dépenses	158 474.26 €
- Solde d'exécution N-1 Dépenses	116 708.00 €
- Recettes :	1 423 320.22 €
- Restes à réaliser Recettes	215 416.78 €
Total de la section d'investissement :	1 638 737.00 €

TOTAL DU BUDGET : **3 684 190.00 €**

Le Conseil Municipal adopte le budget commune 2013.

VOTE : Pour : 8 + 4 procurations / Abst : 4 (Mmes Bertrand. Nivard. Mrs Bordelais. Guionie /
Contre : 3 (Mme Burtin Dauzan. Mrs Batisse. Moreno)

Monsieur LAPAQUELLERIE part, Monsieur le Maire le remercie d'avoir participé à cette réunion.

5. EMPRUNT

Considérant le budget primitif 2013, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000 Euros. Il rappelle que la commission des finances réunie le 4 avril a donné un avis favorable. Monsieur BATISSE s'insurge contre le fait qu'aucun chiffre ne lui ait été communiqué et qu'il n'y a pas eu de compte rendu. Monsieur le Maire répond que le meilleur compte rendu se fait par les élus qui siègent aux commissions et qui sont présents aux réunions du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal décide la réalisation d'un emprunt d'un montant de 600 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU. Cet emprunt aura une durée de 15 ans et un taux fixe de 3.85 % l'an ; la périodicité des échéances sera trimestrielle.

VOTE : pour : 14 + 4 procurations / contre : 1 (Mr Batisse)

6. ADMISSION EN NON VALEURS Centre Communal Enfance Jeunesse

Sur proposition de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de 1 012.96 €

A l'unanimité.

7. PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que la commission administrative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a émis, en date du 27 mars 2013, un avis favorable pour l'avancement au grade d'AGENT SPECIALISE des ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE d'un agent actuellement ATSEM de 1^{ère} Classe. Le Conseil Municipal décide :

- 1 - La création d'un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2013.
- 2 - La suppression d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

8. MARCHÉ RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du jeudi 04 avril 2013, information de Monsieur le Maire :

- **Lot 6 - menuiseries intérieur bois** – 2 propositions reçues – lot attribué à la société ATELIERS DUPHIL pour un montant de **20 338.17 € HT**.
- **Lot 7 – plâtrerie isolation faux plafonds** – 6 propositions reçues – lot attribué à la société Sarl GETTONI pour un montant de **40 187.00 € HT**.
- **Lot 8 – carrelage faïence** – 8 propositions reçues – lot attribué à la société JML BATIMENTS pour un montant de **32 200 € HT** version de base et **31 125.88 HT** avec variantes.
- **Lot 9 – peintures** – 4 propositions reçues – lot attribué à la société CABANNES pour un montant de **16 000 € HT**.
- **Lot 10 - Revêtements sols souples** – 9 propositions reçues – lot attribué à la société CABANNES pour un montant de **12 322.80 € HT**.
- **Lot 11 – Electricité** – 5 propositions ont été reçues – lot attribué à la société DARRIET pour un montant de **44 997 € HT**.
- **Lot 12 – Plomberie Sanitaires** – 5 propositions ont été reçues – lot attribué à la société DARRIET pour un montant de **95 994 € HT**.